



Prêt immobilier faut-il le rembourser??

Par **catmal**, le **06/06/2016** à **12:43**

Bonjour!rnVoilà, j'ai acheté une maison en Octobre 2000, en Octobre 2004, je suis au chômage car j'ai travaillé pour un escroc et donc ne payé pas mes salaires, j'ai donc fais fonctionné mon assurance chômage mais au crédit mutuel, un petit malin à décidé de me supprimer mon assurance chômage! Et les ennuis on commencé! J'ai du faire un dossier de surendettement, je suis passée devant le juge et ayant trouvé un accord avec le crédit mutuel, je leur versé 300 euros par mois mais tous l'argent que j'ai verséje ne sais pas où il est!!!! Car j'ai obtenue une attestation disant que l'argent sur le compte que je versé était inexistant!! il y a eu que des incohérences....bref, la maison est vendue par le tribunal en Mai 2011! Je déménage en Août 2011....Et je n'ai plus jamais eu aucune nouvelle du crédit mutuel!!Je n'ai signé aucun papier!!!! Aujourd'hui le crédit Mutuel me demande l'argent de la maison!!!! Mon compte est clôturé chez eux depuis 2005 par eux! Je ne suis aucunement fiché banque de France, j'ai les attestations de la banque de France ;le crédit mutuel me dit que j'ai signé un acte authentique le 12 Novembre 2012 chez un notaire que je connais pas et j'ai appelé ce notaire ce matin, je ne suis pas dans leur fichier et je n'ai rien signé!!!! et là le huissier à fait une saisie amiable des ressources devant le juge pour les explications!!!! Le crédit mutuel me demande 94500 euros alors que la maison à été vendue et que l'argent couvré le prêt !!!!! Aujourd'hui le crédit mutuel ne veut pas me donner une attestation comme quoi mon compte est clos depuis 2005! Et ils ne veulent pas me donner un relevé de compte du prêt restant à payer!!!! c'est incroyable!!!!rnVais je devoir régler cette somme alors que la maison à été vendue!!!! Et je n'ai rien signé chez le notaire et aucun fichage à la banque de France....Je vous remercie de votre réponse!!rn CordialementrnCatherine

Par **amajuris**, le **06/06/2016** à **15:42**

Bonjour, rnJe ne répondrais sur le fonds de votre histoire qui a l'air assez embrouillée.rnJe vous fais juste remarquer qu'un huissier ne fait pas de saisie amiable, il procède à des saisies, à la demande d'un créancier, lorsqu'il possède un titre exécutoire généralement un jugement qui vous a condamné à payer.rnSalutations

Par **catmal**, le **06/06/2016 à 16:22**

c'est une requête en conciliation!rnEt je suis d'accord dans le sens c'est une drôle d'histoire!rnj'ai contacté ce matin le notaire chez qui j'aurais signé un acte authentique en Novembre 2011 et il ne me connait pas!! et je dois aller ce soir vers 17h15 afin d'obtenir une attestation comme quoi je ne suis jamais allée signer quoi que ce soit chez lui!rnmerci de votre réponse

Par **morobar**, le **06/06/2016 à 16:26**

Vu d'ici l'avocat et le notaire en charge de la vente judiciaire n'ont pas reversé l'argent à la banque.

Par **catmal**, le **06/06/2016 à 20:13**

Surement....donc j'ai vu le notaire ce soir et effectivement, je n'ai fait aucun acte authentique en 2011, courrier du notaire à l'appuirnje vous remercie, et le notaire va demandé un historique d'hypothèque!rnune bonne soirée